



Politique relative à l'encadrement des étudiants inscrits dans ses programmes de maîtrise de recherche

Parrain ou Comité de parrainage*

Tous les étudiants inscrits dans un programme de maîtrise de recherche à la Faculté de médecine doivent s'entourer de préférence d'un comité de parrainage ou comité de suivi (voir politique pour le doctorat) ou au minimum, d'un parrain, tel que décrit ci-après.

- *Nomination* – Le parrain d'un étudiant inscrit à un programme de formation à la maîtrise est proposé, en accord avec l'étudiant, lors de sa demande d'inscription au programme, ou au plus tard 3 mois après son inscription; ce choix doit être approuvé par le directeur du programme.
- *Mandat* – Le rôle du parrain est de veiller à la progression de l'étudiant.
- *Rencontres* – L'étudiant planifie au moins une rencontre par année avec son parrain, en présence ou en absence de son directeur de recherche. Il faut prévoir des rencontres supplémentaires si un étudiant est en difficulté ou si l'étudiant le demande.
- *Activités* – Lors de ces rencontres, le parrain doit s'assurer d'une progression adéquate du projet de recherche et de l'atteinte des objectifs académiques.
- *Rapport* – Des suggestions visant à enrichir le projet seront rapportées dans l'évaluation écrite. Le parrain, le comité de parrainage ou comité de suivi achemine le compte rendu de ses activités à la direction du programme moins de trois semaines après chaque réunion.

* Voir fichier « *Compte-rendu_parrainage_parrain* »